

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2522

10 octobre 2013

### SOMMAIRE

AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l. . . . . .	121018	Consultis Luxembourg S.à r.l. . . . . .	121020
AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l. . . . . .	121017	Corner Participations . . . . .	121020
Andrem Power GP S.à r.l. . . . . .	121047	Crowdstar Luxembourg S.à r.l. . . . . .	121012
Arcitro S.A. . . . . .	121010	Curver Luxembourg, S.à r.l. . . . . .	121021
Aviapartner LH3 S.à r.l. . . . . .	121018	EDE Group . . . . .	121018
B2P Participations S.A. . . . . .	121011	Energy Services S.à r.l. . . . . .	121012
Beck et al. Services Luxembourg . . . . .	121041	Equinox 1472 . . . . .	121056
Benbelval S.à r.l. . . . . .	121012	European Direct Property III S.A. . . . . .	121015
BERF Luxco 1 . . . . .	121032	European Direct Property II S.A. . . . . .	121016
Boucherie Charcuterie Kappler Steve S.à r.l. . . . . .	121010	European Direct Property V S.A. . . . . .	121017
BPMJ S.A. . . . . .	121014	G.B.M. Trading S.A. . . . . .	121049
Brady Luxembourg . . . . .	121010	Gentiane S.A. . . . . .	121013
Brain Fruit S.A. . . . . .	121010	GL Europe RE1 Holdings S.à r.l. . . . . .	121022
BRE/Chestnut MezzCo S.à r.l. . . . . .	121020	Global Concession Company S.A. . . . . .	121054
BRE/Chestnut Pledgeco S.à r.l. . . . . .	121020	Le Tchizz S.A. . . . . .	121020
Britax Luxembourg Holdings S.à r.l. . . . . .	121010	Loendro Financement S.à r.l. . . . . .	121021
Britax Luxembourg S.à r.l. . . . . .	121011	Longchamp Luxembourg . . . . .	121021
Burwood S.à r.l. . . . . .	121011	Longchamp s.à r.l. . . . . .	121021
Buxton S.à r.l. . . . . .	121012	LT Capital S.A. . . . . .	121022
BV Acquisitions IX Parent S.à r.l. . . . . .	121011	Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l. . . . . .	121015
Cambeyrac Finance S.A. . . . . .	121014	Luxia Ambulances S.A. . . . . .	121020
Cambridge Venture Capital S.A. . . . . .	121056	Menuiserie GAUL et CLEES s.à r.l. . . . . .	121021
Caprion Proteomics Sàrl . . . . .	121013	ND Europe S.à r.l. . . . . .	121022
Captiva 2 Johannes S.à r.l. . . . . .	121013	Nextgen S.A. . . . . .	121013
Caring Community S.A. . . . . .	121013	Roubaix S.à r.l. . . . . .	121019
Carmeuse Middle-East and Asia S.A. . . . . .	121019	SCM PE IV General Partner S.à r.l. . . . . .	121016
Celestica (Luxembourg) S.à r.l. . . . . .	121056	SCM Strategic Capital Management (Lu- xembourg) S.à r.l. . . . . .	121016
Chartered Investments Luxembourg Sàrl . . . . .	121019	Sea Shepherd Luxemburg a.s.b.l. . . . . .	121017
Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l. . . . . .	121014	SEDCO Capital Luxembourg S.A. . . . . .	121015
Cidra S.à r.l. . . . . .	121019	Solomo365 S.à r.l. . . . . .	121056
Colufa . . . . .	121019	Tenos S.A. . . . . .	121049

**Arcitro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 118.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120361/9.

(130146534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Britax Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 156.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120389/9.

(130146771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Brain Fruit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 152.964.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Brain Fruit S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013120387/14.

(130146558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Brady Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 111.015.

Les comptes annuels au 31 juillet 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120386/11.

(130146372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Boucherie Charcuterie Kappler Steve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1534 Luxembourg, 2, rue de la Forêt.  
R.C.S. Luxembourg B 94.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOUCHERIE CHARCUTERIE KAPPLER STEVE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013120409/11.

(130146981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Britax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 156.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120390/9.

(130146772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Burwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 122.770.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 20 août 2013, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique

Luxembourg, le 21 août 2013.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

*Société domiciliataire*

*Wim Rits / Alan Botfield*

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2013120391/13.

(130146356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**BV Acquisitions IX Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 168.481.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

*Signature*

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013120416/13.

(130146857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**B2P Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 126.929.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 mai 2012, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés pour une durée de 6 ans et se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Thierry Hellers, administrateur, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
- Monsieur Gernot Kos, administrateur, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
- G.T. Fiduciaires S.A., administrateur, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
- G.T. Experts Comptables S.à r.l., commissaire aux comptes, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

*G.T. Experts Comptables Sàrl*

*Luxembourg*

Référence de publication: 2013120418/19.

(130146560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Buxton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 122.771.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 21 août 2013, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

Société domiciliataire

Wim Rits / Alan Botfield

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013120392/14.

(130146336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Benbelval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 19, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 140.512.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 8 août 2013 que:

- Monsieur Francesco Crabu démissionne de son poste de gérant unique de la société avec au 22 juillet 2013;
- Monsieur Pier Giorgio Piga, né le 19 mai 1946, à Pirri (Italie) et demeurant 9-11, rue Neuve, B-1000 Bruxelles est nommé en remplacement du gérant unique démissionnaire avec effet au 22 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013120397/13.

(130146178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Crowdstar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 9.591.304,80.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.480.

Le siège social de l'associé unique, Crowdstar Inc, a changé et se trouve désormais au 330, Primrose Road, Suite 306, Burlingame, 94010-4028 California, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013120451/12.

(130146342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Energy Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.618.

Par résolutions prises en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat.
2. Nomination de Gaël Sausy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013120503/15.

(130146362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Caprion Proteomics Sarl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.173.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Août 2013.

Caprion Proteomics SARL

Johannes de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2013120421/13.

(130146382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**Captiva 2 Johannes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 112.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013120422/10.

(130146933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**Caring Community S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.031.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Caring Community S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013120425/14.

(130146561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**Nextgen S.A., Société Anonyme,  
(anc. Gentiane S.A.).**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 74.063.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 22 août 2013*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Patrick Van Humbeeck avec effet immédiat, à la fonction d'Administrateur au sein de la Société, dirigeant de société, né le 4 septembre 1958 à Bafwasende, République démocratique du Congo, demeurant professionnellement au 8 Avenue de la Galaxie, 1410 Waterloo, Belgique et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jean Marc HEYNDERICKX, Administrateur délégué
- Madame Cornelia METTLEN, Administrateur.
- Madame Brigitte DENIS, Administrateur.
- Monsieur Patrick Van Humbeeck, Administrateur.

Référence de publication: 2013120750/17.

(130146720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**BPMJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 136.009.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juin 2013*

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Robert MULLER, Administrateur de société, demeurant au 111, Rue Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, de Monsieur Patrick MULLER, Administrateur de société, demeurant au 22, Rue Raymond Poincaré, L-2342 Luxembourg et de Madame Myriam MULLER, Administrateur de société, demeurant au 11, Rue N. S. Pierret, L-2335 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

BPMJ S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013119760/21.

(130145572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

---

**Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.031.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 105.724.

—  
EXTRAIT

Suite au contrat de transfert de parts sociales, il résulte que 827,171 parts sociales de la Société détenues par Cheyne Specialty Finance Fund L.P., ont été transférées à Origami Partners IV Offshore LP, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans.

Suite au même contrat de transfert de parts sociales, il résulte que 151,248 parts sociales de la Société détenues par Cheyne Specialty Finance Fund L.P., ont été transférées à Origami Offshore Holdings II LP, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans.

Cheyne Specialty Finance Fund L.P. détient, à ce jour, 52,581 parts sociales dans la Société.

En conséquence, Cheyne Specialty Finance Fund L.P., Origami Partners IV Offshore LP et Origami Offshore Holdings II LP détiennent ensemble la totalité des 1,031,000 parts sociales de la Société, et sont ses associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

*Pour Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l.*

Référence de publication: 2013119778/21.

(130145607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

---

**Cambeyrac Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 148.664.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013120454/12.

(130146985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 139.816.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 21 août 2013 que:

- 1) M. Jeffrey P. FITTS a démissionné avec effet au 7 août 2013 de son mandat de gérant de la Société;
- 2) M. Ray O'GRADY, né le 4 septembre 1970 à Listowel, Co. Kerry, Irlande, résidant professionnellement à 111 Old Broad Street, Londres EC2N 1FP, Royaume-Uni, a été nommé avec effet au 7 août 2013 et pour une durée indéterminée, gérant de la Société.

Partant, le conseil de gérance de la Société est composé dorénavant comme suit:

- John Samuel KEEN
- Daniel EHRMANN
- William J. FOX
- Ray O'GRADY

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013120009/21.

(130145688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

---

**SEDCO Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 168.695.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 12 juin 2013, a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Hasan S. Aljabri, Paul Touloumbadjian et Yaser S. Binmahfouz en tant que membres du conseil d'administration de la société SEDCO Capital Luxembourg S.A. et ce, jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Le conseil d'administration est composé dès lors, comme suit:

- Hasan S. Aljabri, Membre du conseil d'administration  
Morjan Dist Road Malik, Jeddah, Saudi Arabia
- Paul Touloumbadjian, Membre du conseil d'administration  
Malik Road 21493 Jeddah, Saudi Arabia
- Yaser S. Binmahfouz, Membre du conseil d'administration  
Morjan Dist Road Malik, Jeddah, Saudi Arabia

Deloitte Audit Sàrl (Luxembourg), sis au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013120184/21.

(130145436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

---

**EDP III S.A., European Direct Property III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 112.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Direct Property III S.A., en abrégé EDP III S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013120510/12.

(130146566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**EDP II S.A., European Direct Property II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 121.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Direct Property II S.A., en abrégé EDP II S.A.*  
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2013120509/12.

(130146567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**SCM PE IV General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 161.491.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 avril 2013:*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Sascha Zeitz, résidant professionnellement au Kasernenstrasse 77b CH-8004 Zürich, Suisse, né le 13 août 1970 à Mülheim an der Ruhr, Allemagne, en qualité de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Tim Becker, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Sascha Zeitz, gérant;
- M. Mirko Dietz, gérant; and
- M. Ian Kent, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013120311/21.

(130145859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

---

**SCM Strategic Capital Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.012.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 mars 2013:*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Tim Becker, résidant professionnellement au Kasernenstrasse 77b CH-8004 Zurich, Suisse, né le 24 janvier 1973 à Paderborn, Allemagne, en qualité de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Samuel Ryhner, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Tim Becker, gérant;
- M. Simon Barnes, gérant; and
- M. Jens Höllermann, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013120312/21.

(130145876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

---

**Sea Shepherd Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4438 Soleuvre, 254, route de Differdange.

R.C.S. Luxembourg F 9.593.

Mat dësem Schreiwen biede mer lech d'Emännerung vun onsen Statuten ze registréieren - et handelt sech ëm den Artikel 1 vum Verwaltungsrot respektiv de Sitzungen:

**Verwaltungsrat/Sitzungen**

**Art. 1.** Die „Sea Shepherd Luxembourg asbl.“ wird von einem Verwaltungsrat (Vorstand) bestehend aus mindestens 5 Mitgliedern geleitet.

Der Vorstand besteht aus

- dem Präsidenten
- einem Vizepräsidenten
- einem Coordinator
- einem Sekretär
- einem Kassierer

Zolwer, den 21. August 2013.

Sea Shepherd Luxembourg asbl.

Yasmine Hémès

*Coordinator*

Référence de publication: 2013120310/22.

(130146093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

---

**AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 642.100,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.494.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 22 Août 2013 que:

- Monsieur Jamal Dutheil, né le 25 Janvier 1979 à Paris, France et résident professionnellement au 15 Sloane Square, SW1W 8ER, à Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que Gérant B du Conseil de gérance de la Société avec effet au 22 Août 2013.

Par conséquent le Conseil de gérance est composé comme suit:

- Olivier Dorier, Gérant A
- Herman Schommarz, Gérant A
- Lee Hausman, Gérant B
- Mohammed Chowdhury, Gérant B
- Jamal Dutheil, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23 Août 2013.

Référence de publication: 2013120346/20.

(130146833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**EDP V S.A., European Direct Property V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Direct Property V S.A., en abrégé EDP V S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013120511/12.

(130146565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**EDE Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue de Enz.  
R.C.S. Luxembourg B 164.526.

## EXTRAIT

Il résulte de la Réunion du Conseil d'administration du 20 août 2013 que l'administrateur M. Peter Clemen, demeurant à D-35102 Lohra, Kirchvers, Zum Breitacker 7 a le pouvoir d'engager valablement la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013120514/12.

(130146752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Aviartner LH3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 110.098.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société au 22 août 2013*

Les associés:

- approuvent le rapport du commissaire à la liquidation,
- approuvent le rapport du liquidateur,
- prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décident que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 22 août 2013 à l'adresse suivante:

CLERC - 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22 août 2013.

*Pour la société*

CLERC

*Liquidateur*

Référence de publication: 2013120337/21.

(130146950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 141.935.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 22 Août 2013 que:

- Monsieur Jamal Dutheil, né le 25 Janvier 1979 à Paris, France et résident professionnellement au 15 Sloane Square, SW1W 8ER, à Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que Gérant B du Conseil de gérance de la Société avec effet au 22 Août 2013.

Par conséquent le Conseil de gérance est composé comme suit:

- Olivier Dorier, Gérant A
- Herman Schommarz, Gérant A
- Lee Hausman, Gérant B
- Mohammed Chowdhury, Gérant B
- Jamal Dutheil, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23 Août 2013.

Référence de publication: 2013120345/21.

(130146741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Carmeuse Middle-East and Asia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 165.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013120426/10.

(130146488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Cidra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.846.975,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 119.205.

En date du 10 juin 2013, Andrew BENNETT a démissionné de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120434/10.

(130146246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Colufa, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 176.369.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67110 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120443/10.

(130146923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Chartered Investments Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 133.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Chartered Investments Luxembourg SARL*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013120429/11.

(130146919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Roubaix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 165.318.

*Extract of the resolutions taken by the Sole Quotaholder on June 6<sup>th</sup>, 2013*

1. The resignation of Ms Noëlle PICCIONE from her mandate as Manager be enacted with immediate effect.
2. Mr Diaudécy BONHOMME, private employee, born on December 11<sup>th</sup>, 1984 in Saint-Michel de l'Attalaye, Haïti, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Manager of the company, in replacement of Ms Noëlle PICCIONE, resigning Manager.

Certified true copy

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique le 6 juin 2013*

1. La démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE de sa fonction de Gérante, est actée avec effet immédiat.
2. Monsieur Diaudécy BONHOMME, né le 11 décembre 1984 à Saint-Michel de l'Attalaye, Haïti, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que nouveau Gérant de la société, en remplacement de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, Gérante démissionnaire.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Manager / Manager

Référence de publication: 2013119553/24.

(130144985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**Consultis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.030.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120447/9.

(130146868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Corner Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-1262 Luxembourg, 3, Sentier de Bricherhof.

R.C.S. Luxembourg B 166.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120449/9.

(130146683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Le Tchizz S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Luxia Ambulances S.A.).**

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 147.437.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 avril 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 mai 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013120299/14.

(130145941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

---

**BRE/Chestnut Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. BRE/Chestnut MezzCo S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.011.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120410/9.

(130146648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Longchamp s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 46.725.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 août 2013.

*Pour LONGCHAMP S.à r.l.*

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2013120699/13.

(130146766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**Longchamp Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 53, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.040.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013120700/11.

(130146700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**Menuiserie GAUL et CLEES s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 36.

R.C.S. Luxembourg B 94.659.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013120715/10.

(130146526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**Curver Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 46.419.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23/08/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013120453/10.

(130146769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**Loendro Financement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120698/10.

(130146334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.322.775,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 123.400.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013120748/11.

(130146806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**LT Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 122.989.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 31 mai 2013*

Le Conseil d'Administration prend note du changement d'adresse de Monsieur Olivier LEGRAND du 26, Le centre, F-88460 Faucompiere au 9, route de Bionne, F-45800 Combleux.

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Olivier LEGRAND, Administrateur, demeurant au 9, route de Bionne, F-45800 Combleux, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Olivier LEGRAND / Joao Luis Da Fonseca Ferreira

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013120702/15.

(130146797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 179.627.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of August.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GL Europe RE Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, not yet registered with Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mr. Philipp Metzschke, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GL Europe RE1 Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is (i) the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, (ii) the holding of loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, claims, participations and sub-participations in bank debt and other debt of Luxembourg or foreign companies acting as debtors, borrowers or obligors and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment,

personal property, real property, receivables and other collateral, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and (iii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000), represented by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## C. Decisions of the shareholders

### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

### Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, at which point decisions shall be validly approved in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders of the Company. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

### Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

### Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document

being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

#### **Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg by a class B Manager, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, among which at least one (1) class A manager and one (1) class B manager must be present or represented.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of a resolution. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, (ii) by the joint signature of two (2) class B managers (excluding, however, for the operation of the Company's bank accounts), or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Company within the limits of such delegation.

### **E. Audit and Supervision**

#### **Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### **Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

### **Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and Payment*

The twelve thousand (12,000) shares issued have been subscribed by GL Europe RE Holdings S.a r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

### Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - (i) Richard Stabinsky, born in New York, USA on January 28<sup>th</sup> 1968, professionally residing at 399 Park Avenue, 6<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager; and
  - (ii) Tom Larkin, born in New Jersey, USA on February 21<sup>st</sup> 1964, professionally residing at 399 Park Avenue, 6<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager; and
  - (iii) Henry Saavedra, born in New York, USA on November 17<sup>th</sup> 1978, professionally residing at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as class B manager; and
  - (iv) Ramon van Heusden, born in Nijmegen, the Netherlands, on May 7<sup>th</sup> 1967, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager;
  - (v) Jorrit Cromptvoests, born in Voorst, the Netherlands, on May 16<sup>th</sup> 1976, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le treize août.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

GL Europe RE Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par Philipp Metzschke, maître en droit., résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

### A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GL Europe RE1 Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet (i) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, et (ii) la détention de prêts, instruments de dettes, reconnaissances de dette, obligations, autres titres ou droits assimilés, avances, droits, participations et sous-participations de la dette bancaire et autres dettes d'une société luxembourgeoises ou d'une société étrangères agissant en tant que débiteur, emprunteur ou débiteur d'une obligation et autres instruments de dette et valeurs mobilières, qu'elles soient ou non sécurisées par des équipements, des biens meubles, immeubles, créance et autres garanties supplémentaires, émises ou assumées par les sociétés domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, ou ailleurs, (iii) l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000), représenté par douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Quorum et Vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **D. Gérance**

#### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas être actionnaires de la Société. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, composé au moins d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

#### **Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiqué à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, initié au Luxembourg par un gérant de classe B, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, parmi lesquels doivent être présents ou représentés au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, pourvu qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ait voté en faveur de la décision. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, (ii) par la signature conjointe de deux (2) gérants de classe B (à l'exception de la gestion des comptes bancaires de la Société), ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la Société dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et Surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Les douze mille (12.000) parts sociales émises ont été souscrites par GL Europe RE Holdings S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille livres sterling (GBP 12.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.200,-.

### *Résolutions de l'associé*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Richard Stabinsky, né à New York, Etats-Unis, le 28 janvier 1968, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 6<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A; et

(ii) Tom Larkin, né à New Jersey, Etats-Unis, le 21 février 1964, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 6<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A; et

(iii) Henry Saavedra, né à New York, Etats-Unis, le 17 novembre 1978, résidant professionnellement à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;

(iv) Ramon van Heusden, né à Nijmegen, Pays-Bas, le 7 mai 1967, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et

(v) Jorrit Cromptoests, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. METZSCHKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2013. Relation: LAC/2013/38325. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013119907/531.

(130145469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

### **BERF Luxco 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 160.384.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of July,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BERF Luxco 1, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 73, Côte d' Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.384 (the Company). The Company was incorporated on April 7, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1627, page 78051 of July 20, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended five times since the date of its incorporation pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on June 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2342, page 112370 of October 10, 2011, pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on December 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 394, page 18883 of February 14, 2012, pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on February 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1039, page 49865 of April 24, 2012, pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on July 20, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2305, page 110597 of September 15, 2012 and pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on April 9, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1502, page 72084 of June 25, 2013,

There appeared

Catella Real Estate AG Kapitalanlagegesellschaft, a company under the laws of Germany, having its registered office at Alter Hof 5/IV, 80331 München, registered with Handelsregister B des Amtsgerichts München, under number HRB 169051, (acting on account of the German open ended real estate investment fund (Immobilien-Sondervermögen) Bouwfonds European Residential) (the Sole Shareholder),

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 9<sup>th</sup>, 2013, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Creation of a new class of tracker shares of the Company, namely the class I "tracker" shares, having substantially the same rights and features as the existing shares of the Company;
3. Conversion of an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created class I "tracker" shares;
4. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles);
5. Amendment to article 8.1 of the Articles;
6. Amendment to article 8.2 of the Articles;
7. Amendment to article 15.3 of the Articles;
8. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created shares in the shareholder's register of the Company.

II. that the Meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to create a new class of "tracker" shares of the Company namely the class I "tracker" shares (the Class I Shares), each having a par value of one euro (EUR 1) and having the same rights and features as the existing shares of the Company.

*Second resolution*

The Meeting resolves to convert an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created Class I Shares.

*Third resolution*

As a consequence of the first and second resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at fourteen thousand euro (EUR 14,000), represented by fourteen thousand (14,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) nine thousand five hundred (9,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) five hundred (500) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) five hundred (500) class B «tracker» shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) five hundred (500) class C «tracker» shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) five hundred (500) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) five hundred (500) class E «tracker» shares (collectively, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vii) five hundred (500) class F «tracker» shares (collectively, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (viii) five hundred (500) class G «tracker» shares (collectively, the Class G Shares and individually, a Class G Share), (ix) five hundred (500) class H «tracker» shares (collectively, the Class H Shares and individually, a Class H Share) and (x) five hundred (500) class I «tracker» shares (collectively, the Class I Shares and individually, a Class I Share) all subscribed and fully paid-up. Each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares (collectively, the «Tracker Shares», and individually, a «Tracker Share») shall track the performance and returns of the underlying assets which it tracks.

The Company may also create and issue additional Tracker Shares that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 1 SCI.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 2 SNC.

The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 3 SCI.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BF BER Denmark 01 K/S and BF BER Denmark 02 ApS.

The Class E Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BERF France 4 SNC.

The Class F Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BERF France 5 SNC.

The Class G Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BF BER Denmark 03 K/S and BF BER Denmark 04 ApS.

The Class H Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BF BER Denmark 05 K/S and BF BER Denmark 06 ApS.

The Class I Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 6 SNC.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**" 8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) Notwithstanding the above, the following decisions are subject to the prior approval of the shareholder(s) of the company:

- the Company entering into any obligation in excess of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) or multiple obligations in any given year in excess of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) in the aggregate, provided that such obligation has not been already approved by the shareholder(s) through the annual budget;

- the Company entering into any obligation which is outside the scope of the ordinary business of the Company and which is of particular importance to the Company, provided that such obligation has not been already approved by the shareholder(s) through the annual budget;

- the Company granting individual power of attorney outside the scope of the common business of the Company;

- the Company entering into pension commitments, employment contracts and powers of attorney with executives;

- the Company entering into transactions of all kinds with co-partners, to the extent these transactions are not necessary for the ordinary administration of the Company's participations in the real estate companies;

- the Company granting a loan, a surety, a guarantee or assuming liabilities;

- the Company approving actions of its wholly-owned subsidiaries;

- any decision relating to the disposal or transfer of the total or a material part of the Company's assets or the Company granting such right;

- the Company adopting the annual budget;

- any decision relating to the prosecution of a lawsuit or amicable settlement of legal claims in excess of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-);

- any decision relating to a change or replacement of significant financings or other financings if this leads to a difference with the target figures of the Company is caused;

- any decision relating to any termination or change of material agreements, it being understood that material agreements are such agreements which involve amounts in excess of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), provided that a material agreement has not already been approved by the sole shareholder through the annual budget;

- any decision relating to a borrowing, a drawdown of loan or an acceptance of liabilities;

- any decision relating to the disposal and the encumbrance of the participations in the real estate companies held by the Company; and

- any decision relating to the acquisition of further participations in real estate companies by the Company."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**" 8.2. Procedure.**

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held."

*Sixth resolution*

As a consequence of the first and second resolution, the Meeting resolves to amend article 15.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **15.3.** After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of BERF France 1 SCI (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(c) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of BERF France 2 SNC (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(d) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of BERF France 3 SCI (the Class C Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(e) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BF BER Denmark 01 K/S and BF BER Denmark 02 ApS (the Class D Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(f) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class E Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BERF France 4 SNC (the Class E Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(g) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class F Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BERF France 5 SNC (the Class F Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(h) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class G Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class G Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without

limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BF BER Denmark 03 K/S and BF BER Denmark 04 ApS (the Class G Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(i) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class H Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class H Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BF BER Denmark 05 K/S and BF BER Denmark 06 ApS (the Class H Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class H Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(j) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class I Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class I Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment BERF France 6 SNC (the Class I Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class I Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(k) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward."

#### *Seventh resolution*

The meeting resolves to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created shares in the shareholder's register of the Company.

#### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, together with the notary, signed this deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de juillet,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BERF Luxco 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.384 (la Société). La Société a été constituée le 7 avril 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1627, page 78051 du 20 juillet 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés cinq fois depuis sa date de constitution suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 15 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2342, page 112370 du 10 octobre 2011, suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 15 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 394, page 18883 du 14 février 2012, suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 13 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1039, page 49865 du 24 avril 2012, suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 20 juillet 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2305, page 110597 du 15 septembre 2012, et suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 9 avril 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1502, page 72084 du 25 juin 2013,

A comparu

Catella Real Estate AG Kapitalanlagegesellschaft, une société constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Alter Hof 5/IV, 80331 Munich, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B du Tribunal de Munich

(Handelsregister B des Amtsgerichts München), sous le numéro HRB 169051, (agissant pour le compte du fonds commun de placement immobilier allemand (Immobilien-Sondervermögen) Bouwfonds European Residential) (l'Associé Unique), représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juillet 2013,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, est restée annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Renonciation aux modalités de convocation;
2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales «traçantes» de la Société nommément les parts sociales "traçantes" de classe I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et caractéristiques que les parts sociales existantes de la Société;
3. Conversion d'un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) parts sociales «traçantes» de classe I nouvellement créées;
4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts);
5. Modification de l'article 8.1 des Statuts;
6. Modification de l'article 8.2 des Statuts;
7. Modification de l'article 15.3 des Statuts;
8. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement créées dans le registre des associés de la Société.

II. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales "traçantes" de la Société nommément les parts sociales "traçantes" de classe I (les Parts Sociales de Classe I), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et caractéristiques que les parts sociales existantes de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de convertir un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) Parts Sociales de Classe I nouvellement créées.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la première et de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000), représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement et indépendamment de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de leur classe, une Part Sociale), représentées par (i) neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et au singulier, une Part Sociale de Classe A), (iii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et au singulier, une Part Sociale de Classe B), (iv) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et au singulier, une Part Sociale de Classe C), (v) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et au singulier, une Part Sociale de Classe D), (vi) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et au singulier, une Part Sociale de Classe E), (vii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et au singulier, une Part Sociale de Classe F), (viii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et au singulier, une Part Sociale de Classe G), (ix) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et au singulier, une Part Sociale de Classe H) et (x) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et au singulier, une Part Sociale de Classe I) toutes souscrites et entièrement libérées. Chacune des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement, une Part Sociale Traçante) tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suit.

La Société peut également créer et émettre des Parts Sociales Traçantes supplémentaires qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de BERF France 1 SCI.

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de BERF France 2 SNC.

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de BERF France 3 SCI.

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BF BER Denmark 01 K/S et BF BER Denmark 02 ApS.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BERF France 4 SNC.

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BERF France 5 SNC.

Les Parts Sociales de Classe G tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BF BER Denmark 03 K/S et BF BER Denmark 04 ApS.

Les Parts Sociales de Classe H tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BF BER Denmark 05 K/S et BF BER Denmark 06 ApS.

Les Parts Sociales de Classe I tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BERF France 6 SNC.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

##### « 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Nonobstant ce qui précède, les décisions suivantes sont soumises à l'approbation préalable de l'associé ou des associés de la société:

- la Société qui contracte une obligation d'un montant supérieur à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) ou des obligations multiples au cours d'une année donnée supérieures à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) au total, à condition que cette obligation n'ait pas été déjà approuvée par le(s) associé(s) dans le cadre du budget annuel;

- la Société qui contracte une obligation qui sort du cadre ordinaire des activités de la Société et qui revêt une importance particulière pour la Société, à condition que cette obligation n'ait pas été déjà approuvée par le(s) associé(s) dans le cadre du budget annuel;

- la Société qui donne une procuration individuelle qui sort du cadre commun des activités de la Société;

- la Société qui conclut des engagements de retraite, des contrats de travail et des procurations avec des dirigeants;

- la Société qui conclut des transactions de toute nature avec des coassociés, dans la mesure où ces transactions ne sont pas nécessaires pour l'administration ordinaire des participations de la Société dans les sociétés immobilières;

- la Société qui accorde un prêt, une sûreté, une garantie ou qui assume les dettes;

- la Société qui approuve les actions de ses filiales en propriété exclusive;

- toute décision concernant la cession ou le transfert de la totalité ou d'une partie importante des actifs de la Société ou la Société qui octroie ce droit;

- la Société qui adopte le budget annuel;

- toute décision concernant la poursuite d'un procès ou d'un arrangement à l'amiable des actions en justice supérieures à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000);

- toute décision concernant un changement ou un remplacement des financements importants ou autres financements si ceci entraîne une différence avec les chiffres à atteindre de la Société et que cette différence est mise en cause;

- toute décision concernant toute résiliation ou changement des accords importants, étant entendu que les accords importants sont ces accords qui impliquent des montants supérieurs à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), à condition que un accord important n'ait pas été déjà approuvé par l'associé unique dans le cadre du budget annuel;

- toute décision concernant un emprunt, un prélèvement du prêt ou une acceptation des responsabilités;

- toute décision concernant la cession des participations et des charges grevant les participations dans les sociétés immobilières détenues par la Société; et

- toute décision concernant l'acquisition d'autres participations dans les sociétés immobilières par la Société.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

## « 8.2. Procédure.

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.»

### *Sixième résolution*

En conséquence de la première et de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 15.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **15.3.** Après affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire ci-dessus et sous réserve de toutes dispositions légales obligatoires, tous les bénéfices supplémentaires seront distribués et versés comme suit:

a) Les détenteurs de Parts Sociales de chaque classe auront, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription pour les Parts Sociales de cette classe (le Revenu d'Investissement) moins (ii) tous les frais directement liés à cet investissement (les Frais d'Investissement), les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

b) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans le capital social de BERF France 1 SCI (le Revenu Net d'Investissement de Classe A) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

c) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans le capital social de BERF France 2 SNC (le Revenu Net d'Investissement de Classe B) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

d) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe C au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans le capital social de BERF France 3 SCI (le Revenu Net d'Investissement de Classe C) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

e) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe D au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce

compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BF BER Denmark 01 K/S et BF BER Denmark 02 ApS (le Revenu Net d'Investissement de Classe D) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

f) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe E au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BERF France 4 SNC (le Revenu Net d'Investissement de Classe E) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

g) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe F au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BERF France 5 SNC (le Revenu Net d'Investissement de Classe F) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

h) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe G au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BF BER Denmark 03 K/S et BF BER Denmark 04 ApS (le Revenu Net d'Investissement de Classe G) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe G, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

i) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe H au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe H dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BF BER Denmark 05 K/S et BF BER Denmark 06 ApS (le Revenu Net d'Investissement de Classe H) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe H, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

j) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe I au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe I dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BERF France 6 SNC (le Revenu Net d'Investissement de Classe I) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe I, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

k) L'assemblée générale des Associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde des bénéfices, le cas échéant. Elle peut notamment affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement créées dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui ont incombés à la Société en raison du présent acte ont été estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33588. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120399/490.

(130146834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**Beck et al. Services Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saint Pierre-et-Paul.

R.C.S. Luxembourg B 179.684.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the ninth of August.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Beck et al. Services GmbH, having its registered office at 42 Zielstattstraße, D-81379 Munich,

here represented by Mr Fabio Mastrosimone, employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Munich, on 9 August 2013.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his prenamed capacities, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which the prenamed party intend to organize.

**Art. 1.** There is hereby formed a Corporation (société anonyme) (the Corporation) under the name of "Beck et al. Services Luxembourg, en abrégé BeaS".

The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the Board of Directors or in another municipality by a decision of the Extraordinary General Shareholder's meeting as prescribed by the Law.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg Corporation.

The Corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) divided into three hundred and fifty (350) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased by decision of the board of directors from its present amount up to ten million Euro (EUR 10,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

**Art. 4.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders, who form together the Board of Directors (the Board of Directors). However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted, as well as the representation of several directors by a sole director. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Corporation.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Corporation as well as the representation of the Corporation in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Corporation may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The Corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; appointed by the general meeting which fix their number and their fees, as well as the term of their mandate for a period not exceeding six (6) years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The Corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Wednesday of May 11.00 a.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five (5) clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, (the Law) shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2013.

The first annual general meeting shall be extraordinarily held on 2014.

#### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by Beck et al. Services GmbH, above-mentioned.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of Costs*

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand five hundred euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is set at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).

#### *Second resolution*

The following is appointed director:

Mr. Siegfried Lautenbacher, with professional address at 42 Zielstattstraße, D-81379 Munich.

#### *Third resolution*

Has been appointed as statutory auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a «société anonyme», with registered office in 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

*Fourth resolution*

The mandates of the directors and the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2018.

*Fifth resolution*

The registered office will be fixed at 11, Place Saint Pierre-et-Paul, L-2334 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le neuf août.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Beck et al. Services GmbH, ayant son siège social au 42 ZielstattstraBe, D-81379 Munich,

ici représenté par Monsieur Fabio Mastrosimone, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munich, le 9 août 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en ses susdites qualités, a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise (la Société) sous la dénomination de "Beck et al. Services Luxembourg, en abrégé BeaS".

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration ou dans une autre commune par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) divisé en trois cent cinquante (350) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté, par décision du Conseil d'administration, de son montant actuel à dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, qui composent ensemble le Conseil d'Administration (le Conseil d'Administration). Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis, ainsi que la représentation de plusieurs administrateurs par un seul. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire, chacun des membres, exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures (la Loi), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra extraordinairement en 2014.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Beck et al. Services GmbH, prénommée, . . . . .	<u>350</u>
TOTAL: trois cent cinquante actions . . . . .	350

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui du commissaire à un (1).

##### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonction d'administrateur unique

Monsieur Siegfried Lautenbacher, avec adresse professionnelle au 42 ZielstattstraBe, D-81379 Munich.

##### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 11, Place Saint Pierre-et-Paul, L-2334 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MASTROSIMONE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 août 2013. Relation: EAC/2013/10804. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013120380/322.

(130146602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**Andrem Power GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.887.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of July.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Cidron Power Limited, a private company incorporated on February 3, 2012 under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered office at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, filed under the Companies (Jersey) Law 1991 under the number 109998,

here represented by Mrs Laure SINESI, employee, residing professionally in Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, acting as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company ("société à responsabilité limitée") "Andrem Power GP S.à r.l.", (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office in L-2557 Luxembourg, 7A, Rue Robert Stümper, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 166.887, has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, on the 7<sup>th</sup> of February 2012 published in the Mémorial C number 474 on the 23<sup>rd</sup> of February 2012.

2) That the subscribed capital of the Company is fixed twelve thousand five hundred Euro (EUR 12'500.-) represented by twelve thousand five hundred (12'500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before, in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That the shareholder's register and the shares of the dissolved Company are to be cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2557 Luxembourg, 7A, Rue Robert Stumper.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately nine hundred Euro.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-un juillet,

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Cidron Power Limited, une société privée constituée le 3 février 2012 selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, inscrite auprès du «Companies (Jersey) Law 1991» sous le numéro 109998,

ici représentée par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante déclare et requiert, par sa mandataire, le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Andrem Power GP S.à r.l.", (ci-après nommée la "Société"), ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, Rue Robert Stumper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166.887, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 23 février 2012.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 12'500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par douze mille cinq cents (12'500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune.

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

#### Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2013. Relation GRE/2013/3253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013120321/96.

(130146632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**G.B.M. Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.806.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

G.B.M. Trading S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013120562/13.

(130146898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Tenos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 50.338.

---

L'an deux mille treize, le huit août

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TENOS S.A.», ayant son siège social au 2, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 50338, constituée suivant acte reçu le 3 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 264 de l'an 1995; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu sous seing privé, en date du 1<sup>er</sup> février 2002 publié au Mémorial C numéro 1334 du 13 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal HENNUY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'objet social de la Société.

2. Refonte complète des statuts de la Société.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société qui se lira désormais comme suit:

1. «La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

2. La Société a également pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3. La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

4. Elle pourra également accorder tous prêts, avances ou garanties à toutes personnes morales (détenues ou non) ainsi qu'à titre exceptionnel à toutes personnes physiques. Elle pourra également émettre tous emprunts obligataires, convertibles ou non en actions.

5. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques, licences ou droits d'auteurs et autres droits se rattachant à ces brevets, marques, licences ou droits d'auteurs ou pouvant les compléter..

6. La société est de plus autorisée à effectuer la prestation de service administratifs dans le cadre de la mise en place et l'Administration de toutes structures juridiques et la prestation de tous services dans le domaine de l'intermédiation commerciale et industrielle, la prestation de services dans le domaine de l'informatique, du management de qualité et de la gestion d'entreprises.

7. La société peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières ou emprunt obligataire de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement

8. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de refondre entièrement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

#### «STATUTS

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «TENOS S.A.».

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

#### **3. Objet.**

3.1 «La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directe-

ment ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.2 La Société a également pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.3 La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

3.4 Elle pourra également accorder tous prêts, avances ou garanties à toutes personnes morales (détenues ou non) ainsi qu'à titre exceptionnel à toutes personnes physiques. Elle pourra également émettre tous emprunts obligataires, convertibles ou non en actions.

3.5 La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques, licences ou droits d'auteurs et autres droits se rattachant à ces brevets, marques, licences ou droits d'auteurs ou pouvant les compléter..

3.6 La société est de plus autorisée à effectuer la prestation de service administratifs dans le cadre de la mise en place et l'Administration de toutes structures juridiques et la prestation de tous services dans le domaine de l'intermédiation commerciale et industrielle, la prestation de services dans le domaine de l'informatique, du management de qualité et de la gestion d'entreprises.

3.7 La société peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières ou emprunt obligataire de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement

3.8 La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobiliers, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital**

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale; lesquelles sont entièrement libérées.

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## **Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**

### **9. Conseil d'administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**13. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

### **Titre V. - Assemblée générale des actionnaires**

#### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils

déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième (3<sup>ème</sup>) mardi du mois d'avril, à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**17. Autres Assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VIII. - Loi applicable**

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, P. HENNUY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2013. Relation: LAC/2013/37479. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013120234/262.

(130145955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

**Global Concession Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 162.246.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen,  
on the fourteenth day of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

the company "Danbal AG", a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, established and having its registered office at St. Jakobsstrasse 17, CH-4052 Basel (Switzerland), acting as trustee of "Vivace Trust", Jersey, here represented by:

Mr François MANTI, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

pursuant to a proxy under private seal given to him in Basel (Switzerland), on 06 August 2013,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

hereafter referred to as "the principal",

The proxy holder of the appearing party, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company "GLOBAL CONCESSION COMPANY S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 162 246, has been incorporated formerly under the name "Oisin S.A." pursuant to notarial deed enacted on 16 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2310 on 28 September 2011, page 110846.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 29 November 2011 and published in Mémorial, on 03 February 2012, under number 299 and page 14322.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euros (31'000.- EUR) divided into thirty-one thousand (31'000) ordinary shares with a par value of one euro (1.- EUR) per share, each fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the principal has acquired all thirty-one thousand (31'000) ordinary shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize,

le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

la société «Danbal AG», une société constituée et existant sous les lois de la Suisse établie et ayant son siège social à St. Jakobsstrasse 17, CH-4052 Bâle (Suisse), agissant en qualité de trustée de "Vivace Trust", Jersey, ici représentée par:

Monsieur François MANTI, employé privé, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bâle (Suisse), le 06 août 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: «le mandant»,

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «GLOBAL CONCESSION COMPANY S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 162 246, a été constituée suivant acte notarié dressé, en date du 16 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2310 du 28 septembre 2011, page 110846.

Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 29 novembre 2011, publié au Mémorial en date du 03 février 2012, sous le numéro 299 et page 14322.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31'000.- EUR) divisé en trente et un mille (31'000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trente et un mille (31'000) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même partie comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: François MANTI, Martine SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 août 2013. Relation: EAC/2013/10927. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013120567/99.

(130146744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**Solomo365 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 171.351.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société*

Les associés ont accepté et pris les décisions suivantes:

La démission avec effet au 26 juin 2013 de Michelle Carvill comme gérant B de la société.

La nomination avec effet au 26 juin 2013 de SHRM Corporate Services S.à r.l, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 26 juin 2013 de:

*Gérant A*

- John Paul Keane
- Michael Enright

*Gérant B*

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland
- SHRM Corporate Services S.à r.l.
- Jonathan Mark Nye
- James Sene

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

*Domiciliaire de sociétés*

Référence de publication: 2013119582/25.

(130145040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**Cambridge Venture Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120455/9.

(130146757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Celestica (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.169.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120460/9.

(130146862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

---

**Equinox 1472, Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 167.680.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120521/10.

(130146298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.